



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 10/07/2025
Et
Publication ou notification du :
10/07/2025

L'an 2025, le 7 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERRAND Claude, Adjoint au Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2025.

Présents : Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CHASLE Sophie à M. FROGER David, DELALEUF Marie à M. LANDAIS Romain, DUBRAY Françoise à Mme ROUVRE Liliane, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu
Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, M. DEVALLÉE Victorien,

A été nommé(e) secrétaire : M. FROGER David

51/2025 – OPERATION FAÇADES - PROJET RUE ANATOLE France – SCI MELOPHE

Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué à l'urbanisme, présente le dossier de demande de subvention au titre de l'opération façade présentée par la SCI MELOPHE, siégeant 19 Bis rue Neuve, pour un immeuble sis 8 Rue Anatole France.

Il précise que les travaux portent sur la restauration de la façade du 1er étage de l'immeuble (25 m²), en pièce de taille, et répondent aux conditions énumérées dans le règlement intérieur.

Telle que définit dans le règlement intérieur, la subvention s'élève à 4 855.76 € (40 %), répartie à raison de 50 % entre la communauté de communes et la commune, soit 2 427.88 €

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 ;

Vu l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale adoptée en 2023 par la communauté de communes Touraine Est Vallées ;

Vu la délibération n°31/2025 du 28 avril 2025 portant adoption de la participation à l'opération façades financée conjointement par la communauté de communes Touraine Est Vallées et par les communes ;

Vu la délibération n°DEL62_2025 du 22 mai 2025 de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées portant adoption du règlement des aides financières de l'opération façades,

Vu la délibération n°51/2025 du 7 juillet 2025 portant approbation du règlement des aides financières de l'opération façades,
Vu la demande de subvention présentée par la SCI MELOPHE, siégeant 19 Bis rue Neuve, pour un immeuble sis 8 Rue Anatole France,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 30 juin 2025,

Considérant que le projet présenté remplit les conditions d'attribution de subvention conformément au règlement des aides financières de l'opération façades

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 2 427.88 € pour la restauration de la façade du 1er étage de l'immeuble sis 8 rue Anatole France, propriété de la SCI MELOPHE.
- de procéder au versement sous réserve de l'accord et la participation de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/07/2025

Le Secrétaire de Séance

M. FROGER David



Le Maire

Pascale DEVALLÉE

